

2 0 2 4 - 2 0 2 6
EXPLICATIONS DU BUDGET

Revenu

Terme général correspondant aux sources d'argent de l'élément.

Cotisations

Revenu provenant des sommes versées par les employées et employés assujettis aux cotisations de l'AFPC.

Le nombre d'employées et d'employés assujettis aux cotisations recommandées par le Comité des finances de l'Exécutif national est de **23 500** par année pour 2024, 2025 et 2026. Selon le taux proposé de **0.6000 %**, les cotisations recueillies s'élèveraient à **8 911 200 \$** pour chacune des trois années.

Justification :

Le comité a examiné les données des années précédentes et a déterminé que ce montant serait fiscalement responsable. Ce chiffre tient compte de la diminution de trois pour cent (3 %) du fonctionnement, de l'entretien et des salaires (F et E et S) par le gouvernement fédéral indiquée dans le budget de 2023.

Revenus divers (intérêts)

Intérêt perçu sur des investissements, intérêts reçus sur des dépôts à la banque, et autres revenus divers.

Le Comité recommande une somme de **155 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Ce montant est basé sur les données historiques des revenus d'investissements du SEN en sachant que les marchés peuvent fluctuer de manière imprévisible.

Dépenses

Sommes d'argent versées par l'élément pour un service ou une obligation envers une deuxième ou une tierce partie.

SERVICE AUX MEMBRES – PERSONNEL

1. Avantages sociaux des employées et employés

Dépenses engagées par l'Élément pour couvrir les montants que l'employeur doit verser en avantages sociaux pour les employées et employés, les membres et les membres de l'Exécutif rémunérés, sauf le président national. Ces dépenses comprennent les frais liés à l'emploi requis par la loi (RPC, AE, assurance en milieu de travail et impôt-santé). Elles comprennent l'ensemble des frais associés aux avantages sociaux prévus dans la convention collective des employées et employés. De tels avantages comprennent la cotisation de l'employeur (SEN) au régime de pension des employées et employés, aux prestations d'assurance-maladie complémentaires, au régime de correction de la vue, aux régimes d'assurance dentaire, au régime d'assurance-vie et au régime d'assurance invalidité à long terme. Les coûts totaux liés à l'ensemble des avantages, prévus dans la convention collective et par la loi, équivalent à environ 40 % des salaires réguliers.

Le Comité recommande une somme de **1150 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification: Le coût de tous les avantages correspond à environ 40 % des salaires réguliers. Le comité se fonde sur les données antérieures.

2. Provision pour indemnités de départ

Réserve pour des dépenses liées au départ d'employées et employés et au versement d'une indemnité de cessation d'emploi. Cette réserve tient compte de toute dette future.

Le Comité recommande une somme de **80 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : L'élément doit maintenir des fonds suffisants pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de prévoir une semaine de salaire au taux courant pour chaque année de service de chaque employé et employée.

3. Salaires

Rémunération versée aux employées et employés en conformité avec la convention collective négociée et les contrats d'emploi.

Le Comité recommande une somme de **3 230 400 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification :

Les prévisions budgétaires du Comité tiennent compte des dotations de postes requis par le SEN. Cette somme comprend 2 936 800 \$ pour les salaires réguliers et 293 600 \$ pour le temps supplémentaire ce qui représente approximativement 10% du salaire régulier.

Il avait été identifié au dernier cycle 2021-2023, que la dotation au Syndicat des employées et employés nationaux devait être revue. Les postes au SEN demandent des connaissances diversifiées pour répondre aux besoins des membres dans plus de 70 milieux de travail différents. Nos membres travaillent dans les secteurs publics, privés et dans des organismes à but non lucratif.

Compte tenu que pour établir le budget du prochain cycle 2024-2026, le nombre de membres passe de 21 000 à 23 500, soit une augmentation de 11,9%, le contexte est favorable pour l'actualisation de la structure des employé.e.s du Syndicat des employées et employés nationaux et pour la dotation de nouveaux postes, le Comité recommande d'inclure un ajout de 23.3% au budget des salaires pour le prochain cycle 2024-2026.

4. **Recrutement et formation du personnel**

Dépenses liées à la dotation d'un poste vacant et à la formation continue du personnel.

Le Comité recommande une somme de **80 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le comité se fonde sur les données antérieures.

5. Déplacement et dépenses du personnel

Dépenses engagées par des employées et employés qui s'acquittent de leurs responsabilités à l'extérieur de la région de la Capitale-Nationale. Ces dépenses comprennent des frais de déplacement, des frais d'hébergement et des indemnités quotidiennes, en conformité avec les politiques de l'élément et la convention collective des employées et employés.

Le poste budgétaire comprend aussi des dépenses qu'engage un membre du personnel pour exécuter ses tâches dans la région de la Capitale-Nationale et, notamment, des dépenses comme des courses de taxi et des indemnités quotidiennes, en conformité avec la convention collective.

Le Comité recommande une somme de **100 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le comité a tenu compte de données antérieures.

RESPONSIBILISATION DES MEMBRES

6. Négociations collectives

Dépenses engagées dans le but de conclure une convention collective avec un employeur. Ces dépenses comprennent tous les frais associés versés par les membres, comme la location de salles de réunion, la traduction simultanée, les indemnités quotidiennes, les frais d'hôtel, les frais de déplacement, les indemnités salariales et les frais de garde familial.

Il se peut que les membres de l'Exécutif national et le personnel engagent des dépenses pour obtenir une convention collective pour les membres. Les dépenses de l'Exécutif national affectées à de telles fins figurent au poste budgétaire « Dépenses de l'Exécutif – Activités nationales ». Les dépenses engagées par le personnel figurent au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».

Le Comité recommande qu'une somme de **25,000 \$** soit prévue chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Cette somme comprend les frais associés à des membres supplémentaires qui participent à des équipes distinctes de négociation avec l'employeur. Ces frais concernent les conférences téléphoniques liées à des groupes de négociation précis et à des efforts de mobilisation spéciale qui ne sont pas couverts par l'AFPC. Les coûts reliés aux négociations collectives sont la responsabilité de l'AFPC.

7. Conférences et colloques

Dépenses liées aux communications et aux interactions entre l'Exécutif national et les membres à un moment et à un endroit précis. Les frais engagés par les membres ont trait aux indemnités quotidiennes, aux frais de déplacement, à la traduction simultanée, aux frais d'hôtel, aux indemnités salariales, à la location de salles de réunion, aux rafraîchissements et aux frais de garde familial. Ces dépenses comprennent les dépenses engagées en conformité avec la Politique CC7 du SEN (Politique sur les colloques).

Les dépenses engagées par le personnel qui assiste à de tels événements figurent au poste budgétaire « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».

Les dépenses engagées par les membres de l'Exécutif national figurent au poste « Dépenses de l'Exécutif – Activités régionales ».

Le Comité recommande une somme de **750 000\$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Cette somme s'appuie sur des données antérieures. Le budget permet à chaque région d'avoir un colloque par mandat. La Conférence des présidentes et présidents aura lieu dans la RCN. Le budget permet la participation au Congrès du CTC pour les dirigeantes et dirigeants du SEN.

Une conférence unique de la jeunesse sera organisée pendant le cycle 2024-2026 avec des fonds prélevés sur l'excédent non affecté.

Conférence des femmes	575 000 \$
Conférence des Présidents	650 000 \$
Conférence sur la santé et la sécurité	450 000 \$
Colloques régionaux (un par région)	565 000 \$
Congrès du CTC	<u>10 000 \$</u>
	2 250 000 \$

8. Congrès et conférences – AFPC

Coûts engagés par les membres pour des indemnités quotidiennes, des frais de déplacement, des frais d'hôtel, des indemnisations, des frais de garde familial et des frais d'inscription pour les conférences et les congrès de l'AFPC. Ces frais comprennent aussi des frais associés aux salles de réunion, à la traduction simultanée et aux rafraîchissements.

Les dépenses engagées par le personnel figurent au poste budgétaire « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».

Le Comité recommande une somme de **30 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : L'AFPC a adopté une politique de financement des participants aux conférences régionales et au congrès de l'AFPC.

9. Dons

Sommes versées à diverses organisations, en fonction de critères adoptés par l'Exécutif national.

Le Comité recommande une somme de **5 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le Comité reconnaît que ce poste budgétaire est nécessaire, et le montant versé a été établi en fonction de données antérieures.

10. Droits de la personne – Comité et conférence

Ces dépenses comprennent les frais associés à la réalisation d'objectifs prévus par le Comité des Droits de la personne. Elles comprennent les frais liés aux réunions du Comité, notamment les indemnités quotidiennes, les frais d'hébergement, les frais de déplacement, la location de salles de réunions, la traduction simultanée, les frais de garde familial et les indemnités salariales. Les dépenses engagées par les membres du Comité des droits de la personne, dont les services Internet, les frais postaux, la papeterie et les appels téléphoniques sont eux aussi inscrits à ce poste budgétaire.

Les dépenses engagées par les membres pour assister à la conférence triennale sur les droits de la personne figurent aussi à ce poste, y compris : les frais de déplacement, les indemnités quotidiennes, les frais d'hébergement, la location de salles de réunions, la traduction simultanée, les indemnités salariales, les frais de garde familial, les orateurs invités et les soirées sociales, entre autres.

Le Comité recommande une somme de **300 000\$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le montant tient compte de l'historique des coûts et comprend 20 000 \$ pour les campagnes sur les droits de la personne, conformément à la résolution du congrès de 2021.

[Resolutions of Record-FR.pdf \(unesen.ca\)](#)

11. Représentation des membres

Dépenses liées à la représentation des membres par les représentants en matière de dotation, les représentants de l'AFPC ou toute autre personne ne faisant pas partie de l'effectif dans le cadre de griefs de dernier recours et d'appels, entre autres. Ces dépenses comprennent les frais de déplacement, le temps et les frais de préparation ainsi que les dépenses et les indemnités salariales, en conformité avec les politiques internes du SEN.

Les membres de l'Exécutif national et le personnel peuvent engager des dépenses liées à la représentation de membres. Les dépenses de l'Exécutif national sont inscrites au poste budgétaire « Dépenses de l'Exécutif – Activités régionales ». Les dépenses du personnel sont inscrites au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».

Le Comité recommande une somme de **20 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : En fonction de données antérieures.

12. Formation des membres

Dépenses liées à la formation des membres, qui n'est pas normalement offerte par l'AFPC.

Le Comité recommande une somme de **35 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justifications : Le montant tient compte des données antérieures. L'AFPC est responsable de la formation des membres. De nombreux cours sont offerts en ligne.

13. Services extraordinaires aux membres

Dépense ponctuelle liée aux services offerts aux membres. Elle ne devrait pas se reproduire.

Le Comité recommande une somme de **15 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le Comité estime que ce montant est suffisant basé sur les données historiques.

14. Articles promotionnels

Dépenses liées à des articles comme des vêtements, des stylos, des crayons, des broches et d'autres objets pour la promotion de l'identité de l'élément, de la solidarité, de la fierté syndicale et d'un sentiment d'appartenance.

Le Comité recommande la somme de **25 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

15. Provision pour honneurs, lauréats et bourses

Somme prévue pour des dépenses possibles liées aux concours suivants : participation au Collège syndical du Canada ou à d'autres collèges syndicaux reconnus, bourse Laurier-Auger, bourses d'études pour membres adultes et bourse Alfred-Papineau. À partir de 2014, un montant de \$11 000 par année pour des bourses aux finissants d'écoles secondaires. Cette somme permet également de payer les frais reliés au service commémoratif des agents de la paix.

Le Comité recommande une somme de **15 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Cette somme est suffisante pour subvenir aux décorations actuelles lorsque l'on considère le montant en réserve.

16. Traduction - Écrite

Dépenses liées à la traduction écrite de l'anglais ou du français par un tiers parti.

Le Comité recommande une somme de **60 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le Comité a examiné les données antérieures pour prendre cette décision.

17. Comités CSP (consultation patronale-syndicale)

Dépenses liées à la participation de membres à des comités de consultation patronale-syndicale, y compris les conférences téléphoniques, les services de traduction simultanée et des frais de déplacement pour certains employeurs et services. Ce poste budgétaire comprend aussi des frais liés à la préparation de réunions et aux délibérations suivant les réunions.

Les dépenses engagées par les vice-présidents pour les régions sont inscrites au poste « Dépenses de l'Exécutif – Activités régionales », si les réunions ont lieu à l'échelle locale ou régionale. Si les réunions sont organisées par le Comité national de consultation patronale-syndicale, les dépenses engagées par la vice-présidente ou le vice-président pour les régions, la vice-présidente nationale ou le vice-président national des Droits de la personne ou la vice-présidente adjointe nationale ou le vice-président adjoint national des Droits de la personne sont inscrites au poste « Dépenses de l'Exécutif – Activités nationales ».

Les frais liés à la participation du président national sont inscrits au poste « Dépenses du président national ».

Les dépenses engagées par le personnel sont inscrites au poste « Frais de déplacement et dépenses du personnel ».

Le Comité recommande une somme de **70 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le comité se base sur les données antérieures.

L'augmentation des coûts peut modifier le mandat afin que le syndicat assume une plus grande partie des coûts syndicaux liés à ces réunions.

DIRIGEANTS

18. Dépenses de l'Exécutif – Activités régionales

Dépenses liées à des activités syndicales engagées par les vice-présidents de l'Exécutif national et les adjoints dans leur région. Ces dépenses comprennent, entre autres, des indemnités salariales, des frais de déplacement, des frais de garde, une allocation aux secrétaires, les allocations pour hospitalité, les indemnités quotidiennes et les frais d'hébergement. Elles sont prévues, par exemple, pour les réunions de section locale ou des consultations syndicales-patronales locales ou régionales et des colloques, en conformité avec la Politique FIN 7 de l'élément.

Le Comité recommande une somme de **350 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Cette somme se fonde sur des données antérieures.

19. Dépenses de l'Exécutif – Activités nationales

Dépenses liées aux tâches exécutées par la vice-présidente nationale ou le vice-président national des Droits de la personne et la vice-présidente adjointe nationale ou le vice-président adjoint national des Droits de la personne et le vice-président de santé et sécurité.

Dépenses engagées par les vice-présidentes et les vice-présidents régionaux, liées à des activités telles que : participation aux réunions du Conseil national d'administration de l'AFPC, aux réunions et au travail préparatoire du Comité national de consultation patronale-syndicale, aux activités de négociation collective nationale ainsi que toutes autres tâches nationales assignées par le Président national.

Le Comité recommande une somme de **55 000 \$** par année pour 2024, 2025, et 2026.

Justification : En examinant les données antérieures, le montant inclura 25 000 \$ pour le poste de vice-présidente ou vice-président des Droits de la personne, 25 000\$ pour le poste de vice-présidente ou vice-président de santé et sécurité, et 5 000 \$ pour les régions pour des activités nationales.

20. Réunions de l'Exécutif national

Dépenses engagées pour l'organisation des réunions régulières de l'exécutif de l'Élément. Ces dépenses comprennent les frais versés par les membres de l'Exécutif national (sauf la présidente nationale ou le président national et la vice-présidente de l'exécutif national ou le vice-président de l'exécutif national) au cours des réunions de l'Exécutif et de comités. Les frais couverts sont les suivants : déplacements, hébergement, indemnités quotidiennes, location de salles de réunion, traduction simultanée, frais de garde familial, formation, indemnité salariale et conférences téléphoniques.

Les dépenses de la présidente nationale ou du prés national figurent au poste budgétaire « Dépenses du président national ».

Les dépenses de la vice-présidente de l'exécutif national ou du vice-président de l'exécutif national figurent au poste budgétaire « Dépenses du vice- président national ».

Les frais liés au personnel figurent au poste « Frais de déplacement du personnel ».

Le Comité recommande une somme de **450 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Les membres de l'Exécutif national participent en personne chaque année à au moins trois réunions de trois (3) jours et un (1) jour de formation conformément à la Résolution d'enregistrement de 2021 . Les réunions de comité précèdent généralement la réunion de l'Exécutif national et se font par appels téléconférences. Chaque vice-présidente régionale adjointe ou vice-président régional ainsi que chaque membre du comité des droits de la personne peuvent assister à une réunion par année.

Le montant se fonde sur les données antérieures.

[Resolutions of Record-FR.pdf \(unesen.ca\)](#)

21. Dépenses du président national

Dépenses liées aux tâches exécutées par le président national. Elles comprennent les indemnités salariales, des avantages sociaux et des frais de déplacement, notamment pour la participation aux réunions de l'Exécutif national.

Le Comité recommande une somme de **250 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le montant est maintenu en fonction des données des années antérieures.

22. Dépenses du Vice-Président de l'Exécutif National

Dépenses liées aux tâches exécutées par le Vice-Président Exécutif National. Elles comprennent les indemnités salariales, des avantages sociaux et des frais de déplacement, notamment pour la participation aux réunions de l'Exécutif national.

Le Comité recommande une somme de **210 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le montant est fondé sur la justification de la résolution indiquant que le salaire se chiffrera à 85% du salaire du Président National.

23. Provision pour réinstallation des officiers payés

Une somme est prévue pour des dépenses liées à un changement de présidence.

Le Comité recommande la somme de **50 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le plafond pour cette réserve a été établi à 250 000 \$ en 2017. Le comité recommande une telle augmentation en raison de la réduction importante de la provision en 2017, le SEN ayant traité de deux déménagements pour les dirigeants nationaux. Il est également possible que deux membres déménagent dans la RCN et que deux membres quittent la RCN au cours d'une année du congrès.

FONCTIONNEMENT DU BUREAU

24. Dépenses d'amortissement

Frais d'immobilisation (meublier et agencements et équipement de bureau) répartis sur la durée de vie utile, en conformité avec les politiques de l'Élément national.

Les immobilisations de l'Élément sont amorties de façon continue sur les périodes suivantes :

Équipement (y compris les ordinateurs)	3 ans
Meubles	4 ans
Classeurs	5 ans
Agencements (améliorations locatives, tapis)	10 ans

Les éléments de moins de 500 \$ et les logiciels informatiques sont entièrement amortis au cours de l'année d'acquisition.

Le Comité recommande une somme de **140 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : L'Élément s'appuie sur les données historiques et les projections futures. Les frais d'améliorations locatives liés au déménagement ont été totalement amortis.

25. Dépenses générales de bureau

Dépenses liées aux télécommunications, à l'entretien de bureau, à l'entretien de l'équipement de bureau et à l'entretien des meubles, à la location d'équipement de bureau, à la papeterie et aux fournitures de bureau ainsi qu'aux frais bancaires.

Les dépenses liées aux envois postaux, aux services téléphoniques, aux appels interurbains, à la messagerie, à l'internet et aux services Web sont inscrites à ce poste budgétaire.

Les dépenses liées aux contrats de service concernant les photocopieurs, le matériel postal et les équipements informatiques, y compris les réseaux, et à la maintenance de logiciels sont inscrits à ce poste. D'autres frais de réparation, qui ne sont pas couverts dans les contrats de service, sont aussi inscrits à ce poste.

Les frais bancaires comprennent les coûts liés aux transferts par dépôt direct, aux coffres bancaires et aux confirmations bancaires, et figurent aussi à ce poste.

Les dépenses liées à l'entretien de l'environnement physique du bureau et à l'ameublement de bureau sont inscrites à ce poste.

Les frais de location d'équipement de bureau, dont le photocopieur, le matériel postal, sont inscrits à ce poste budgétaire.

Les frais de papeterie et de fournitures de bureau comprennent les coûts de papier, de stylos, de cartouches d'encre pour imprimante, de crayons, de papillons adhésifs, de cahiers à anneaux et de chemises pour dossiers, entre autres.

Les frais d'inscriptions et les publications qui permettent au personnel d'effectuer ses tâches sont aussi compris. Mentionnons, par exemple, les bases de données juridiques, le matériel de référence, les copies de lois et les manuels de comptabilité, par exemple.

Le Comité recommande qu'une somme de **180 000 \$** soit prévue chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Selon des données antérieures.

26. Assurances

Dépenses liées à divers contrats d'assurance pour le bureau du SEN, le personnel, l'Exécutif national et les membres qui participent à des événements de l'élément.

Parmi ces contrats, mentionnons les suivants : assurance-vie au travail pour les membres de l'Exécutif national; assurance voyage liée au travail pour le personnel de l'Élément; assurance générale contre le feu, le vol et la responsabilité civile; assurance de responsabilité civile pour les directeurs de l'Exécutif national; assurance contre le décès accidentel et la mutilation pour les membres en voyage de travail pour l'Élément.

Le Comité recommande une somme de **30 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026

Justification : Ce montant est basé sur les données antérieures.

27. Frais professionnels

Dépenses liées à la vérification des états financiers annuels de l'élément et à tout autre service juridique et professionnel.

Le Comité recommande une somme de **125 000 \$** chaque année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le comité se fonde sur les données historiques.

28. Loyer

Dépenses liées à la location d'un bureau, de deux places de stationnement extérieur et de deux places de stationnement intérieur.

Le Comité recommande la somme de **360 000 \$** par année pour 2024, 2025 et 2026.

Justification : Le comité se fonde sur les coûts prévus dans l'entente négociée. Le bail se termine le 30 juin 2026.

29. Congrès triennal

Chaque année, nous versons une somme dans un fonds de réserve pour s'assurer de disposer de suffisamment d'argent au cours de la troisième année pour couvrir les frais liés au congrès.

Le Comité recommande la somme de **875 000 \$** par année pour 2022 et 2023.

Justification : Cette somme s'appuie sur une estimation des coûts estimatif et sur la tenue du congrès à Montréal, l'Hôtel la Reine Elizabeth en août 2026.

Définitions liées au bilan et à l'actif des membres

Actif Net

L'actif net des membres correspond aux actifs moins les dettes de l'élément. Il s'agit de la somme résiduelle. L'actif est divisé en deux montants : le surplus non affecté et le surplus affecté.

Surplus non affecté

Solde du surplus après le transfert de fonds nécessaires à la réserve pour éventualités ou aux autres fonds de réserve. Selon la résolution destinée au Congrès, le montant de ce surplus doit être supérieur ou égal à 10 % des dépenses de l'année.

Surplus affectés

Surplus des membres qui permet à l'élément de poursuivre ses activités en cas d'imprévus. Ce fonds correspond à 50 % des frais d'exploitation de l'année au terme de la résolution destinée au Congrès.

Actif

L'actif de l'élément correspond aux ressources économiques et à l'argent de l'organisation.

Actif à court terme

Les actifs à court terme correspondent à l'encaisse et à d'autres ressources économiques liquides que l'on prévoit liquider ou consommer dans l'année.

Encaisse

La somme d'argent figurant dans les comptes bancaires, y compris le compte de paie, le compte de trésorerie et le compte d'épargne véritable.

Placements

Les sommes placées dans des investissements à court et à long terme à la banque. Ces sommes ont été transférées dans un portfolio de placement en 2009. L'élément a érigé une politique sur les placements pour s'assurer que les placements représentent un minimum de risque et reflètent les valeurs de l'élément.

Intérêts courus à recevoir

Somme qu'a touchée l'élément depuis la dernière date du paiement d'intérêts jusqu'à la date des états financiers.

Cotisations de l'AFPC à recevoir

Somme due par le centre de l'Alliance qui n'a pas encore été reçu.

Avances permanentes des agents

Sommes versées aux agents et aux membres de l'Exécutif national à titre d'avances à des fins de déplacement à court préavis.

Inventaire

L'inventaire représente la valeur des articles promotionnels de l'élément.

Frais imputables au prochain exercice

Partie inutilisée des dépenses versées à un certain moment à l'égard de laquelle tout montant futur est considéré comme une avance. De façon générale, le montant concerne le loyer prépayé du bureau situé au 150 Isabella.

Immobilisations

Les immobilisations correspondent à toute ressource économique qui sera normalement conservée pendant plus de un an.

Passif

Il s'agit des dettes de l'élément liées à l'exécution des activités de bureau requises ainsi qu'aux obligations qui découlent du fait que les membres versent de l'argent à l'élément .

Comptes fournisseurs et frais courus

Un compte fournisseur est une somme due à un créancier, qui découle d'une promesse de payer. Un encaissement différé est un compte fournisseur qui n'a pas encore été facturé à l'élément, mais que l'organisation doit payer.

Ristournes à payer aux sections locales

Il s'agit de la somme courante due aux sections locales et des sommes retenues des sections locales en vertu des politiques de l'Exécutif national.

Provisions

Une provision est un fond de réserve permettant de faire face aux dépenses futures. L'élément dispose de six réserves : Indemnités de cessation d'emploi, Accessibilité, Congrès triennal, Bourses, Heures supplémentaires, Congés accumulés et Réinstallation du président national.